



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le onze février à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 février 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D1-1-2-06

**OBJET : MAISON DE SANTÉ DE VALENCE D'AGEN –
AMÉNAGEMENT DE DEUX LOCAUX POUR DENTISTE
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Etaient présents :

TERRENNE Jean Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine (pouvoir donné à Eric DELFARIEL), DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, et BOYER Serge.

Absents excusés :

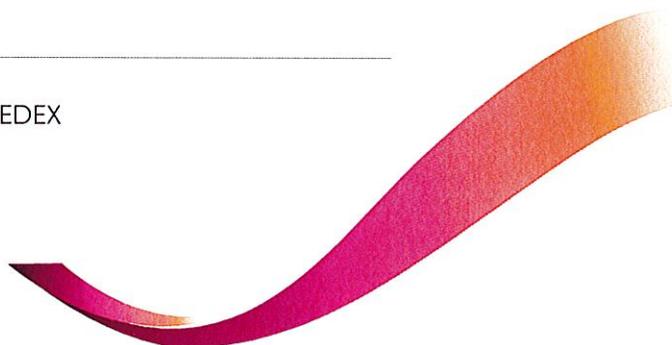
Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, Madame LE CORRE Christiane, Monsieur Guy MERIEL

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Madame Marie Bernard MAERTEN a été désignée secrétaire de séance.



2022D1-1-2-06

**OBJET : MAISON DE SANTÉ DE VALENCE D'AGEN – AMÉNAGEMENT DE DEUX LOCAUX POUR DENTISTE
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-11° du Code de la commande publique.

Elle concerne l'aménagement de deux locaux pour dentistes à la maison de santé de Valence d'Agen, dont la date de remise des offres était fixée au 26 novembre 2021 à 12h00.

Le marché est décomposé en six lots

La Commission des Plis s'est tenue le 16 décembre 2021 pour le jugement des offres.

LOT 1 : SOLS PVC

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
DUPIN YOANN	47000 - AGEN
CT DÉCORS	82000 - MONTAUBAN
SARL LACAZE	82000 - MONTAUBAN
PLASTIC DÉCORS	47300 – VILLENEUVE SUR LOT
SARL BAYLET BERNARD	47240 - LAFOX

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	50.0 %
2 – Valeur technique de l'offre : moyens humains et matériels, méthodologie d'organisation de la prestation	25.0 %
3 – Qualité : résistance au poinçonnement, usure, glissance...	25.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat DUPIN YOANN obtient la meilleure note, son prix et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard du détail quantitatif estimatif
1	DUPIN YOANN	5 705.00€
2	SARL LACAZE	5 705.00€
3	SARL BAYLET BERNARD	6 220.90€
4	CT DÉCORS	5 993.40
5	PLASTIC DÉCORS	6 341.00€

LOT 2 : CLOISONS/FAUX PLAFONDS

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SOGYPSE	82400 – VALENCE D'AGEN
DESCOULS JEAN JACQUES	82110 – CAZES MONDENARD

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	50.0 %
2 – Valeur technique de l'offre : moyens humains et matériels, méthodologie d'organisation de la prestation	25.0 %
3 – Qualité : qualité phonique	25.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SOGYPSE obtient la meilleure note, son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard du détail quantitatif estimatif
1	SOGYPSE	9 584.00€
2	DESCOULS JEAN JACQUES	12 051.00€

LOT 3 : MENUISERIES BOIS

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SARL BANZO	82200 - MOISSAC
MENUISERIE DAMIOT	82500 - GIMAT
BELLABOIS	82400 - SAINT PAUL D'ESPIS

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	50.0 %
2 - Valeur technique de l'offre : moyens humains et matériels, méthodologie d'organisation de la prestation	25.0 %
3 - Qualité : qualité phonique des portes, qualité du bois et finition des placards...	25.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat MENUISERIE DAMIOT obtient la meilleure note, son prix n'étant pas le moins-disant mais son mémoire répondant au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard du détail quantitatif estimatif
1	MENUISERIE DAMIOT	21 144.00€ (variante)
2	SARL BANZO	21 404.30€ (variante)

3	SARL BANZO	19 923.70€
4	MENUISERIE DAMIOT	19 964.00€ (offre de base)
5	BELLABOIS	27 370.00€

LOT 4 : CHAUFFAGE/VENTILATION/CLIMATISATION/PLOMBERIE

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
GCM	82000 - MONTAUBAN

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	50.0 %
2 – Valeur technique de l'offre : moyens humains et matériels, méthodologie d'organisation de la prestation	25.0 %
3 – Performance énergétique (puissance/rendement...) et de confort (bruit, réglage...)	25.0 %

Au vu du rapport d'analyse de l'offre, le candidat GCM obtient la meilleure note, son prix et son mémoire répondant parfaitement au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard du détail quantitatif estimatif
1	SAS GCM	20 651.88€

LOT 5 : PEINTURE

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
DALIAS PEINTURE	82360 - LAMAGISTÈRE
EURL MARTI JEAN LUC	82340 - AUVILLAR
CT DÉCORS	82000 - MONTAUBAN
SARL BAYLET BERNARD	47240 - LAFOX

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	60.0 %
2 – Valeur technique de l'offre : moyens humains et matériels, méthodologie d'organisation de la prestation	40.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SARL BAYLET BERNARD obtient la meilleure note, son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard du détail quantitatif estimatif
1	SARL BAYLET BERNARD	4 265.60€
2	DALIAS PEINTURE	4 584.00€ (variante airless)
3	CT DÉCORS	4 598.90€
4	EURL MARTI JEAN LUC	4 690.00€
5	DALIAS PEINTURE	5 472.00€

LOT 6 : ÉLECTRICITÉ

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
EIFM	82340 - DONZAC
SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	47240 - BON ENCONTRE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 – Prix des prestations	50.0 %
2 – Valeur technique de l'offre : moyens humains et matériels, méthodologie d'organisation de la prestation	25.0 %
3 – Qualité : performance des équipements et notamment des éclairages (lm/w, puissance...)	25.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat EIFM obtient la meilleure note, son prix étant le moins-disant et son mémoire répondant au besoin.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard du détail quantitatif estimatif
1	EIFM	10 116.69€
2	SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE	15 320.33€

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1 – SOLS PVC : d'attribuer le marché au candidat DUPIN YOANN pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- pour le lot 2 – CLOISONS / FAUX PLAFONDS : d'attribuer le marché au candidat SOGYPSE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- pour le lot 3 – MENUISERIES BOIS : d'attribuer le marché au candidat MENUISERIE DAMIOT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- pour le lot 4 – CHAUFFAGE / VENTILATION / CLIMATISATION / PLOMBERIE : d'attribuer le marché au candidat GCM pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- pour le lot 5 – PEINTURE : d'attribuer le marché au candidat SARL BAYLET BERNARD pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- pour le lot 6 – ELECTRICITE : d'attribuer le marché au candidat EIFM pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- pour le lot 1 – SOLS PVC : d'attribuer le marché au candidat DUPIN YOANN pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- pour le lot 2 – CLOISONS / FAUX PLAFONDS : d'attribuer le marché au candidat SOGYPSE pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- pour le lot 3 – MENUISERIES BOIS : d'attribuer le marché au candidat MENUISERIE DAMIOT pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- pour le lot 4 – CHAUFFAGE / VENTILATION / CLIMATISATION / PLOMBERIE : d'attribuer le marché au candidat GCM pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- pour le lot 5 – PEINTURE : d'attribuer le marché au candidat SARL BAYLET BERNARD pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- pour le lot 6 – ELECTRICITE : d'attribuer le marché au candidat EIFM pour les montants indiqués dans le bordereau de prix unitaires ;

- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 11 février 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 14 février 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales le

17 FEV. 2022

17 FEV. 2022

AR Préfecture

MAISON DE SANTE DE VA AMENAGEMENT 2 LOCAUX POUR DENTISTES - ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20220211-2022D1_1_2_06-DE
Numéro d'acte :	2022D1_1_2_06
Date de décision :	11/02/2022
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2022D1-1-2-06 MAISON DE SANTE DE VA AMENAGEMENT 2 LOCAUX POUR DENTISTES AMPT.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
<hr/>	
Date d'envoi de l'acte :	17/02/2022 08:26:00
Date de réception de l'AR :	17/02/2022 08:31:26